

Envoyé en préfecture le 27/11/2024

Reçu en préfecture le 27/11/2024

Publié le

ID : 016-211600648-20241126-202465-DE

**MAIRIE de BRIGUEUIL
CHARENTE**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 novembre, le conseil municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert ROUGIER, Maire, à 18H00.

**Présents : 12
Procuration : 01
Votants : 13**

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14
Date de convocation du Conseil Municipal : 12 novembre 2024

**Pour : 13 Contre : 00
Abst./Blancs/Nuls : 00**

PRESENTS : Mmes et M. ROUGIER R., GROS B., DESCOURVIERES R., BEAULIEU Cl., OZENNE N., ROCHE D., GOURSAUD Ch., ROCHER Ch., FREMERY Cl., COUTANT M., LAVAUZELLE I., TERNET C. .
ABSENTS : JOULIA G. (excusé), GUENE F. .

Mme TERNET Carole a été élue secrétaire de séance.

Affiché le : 27 novembre 2024 M. JOULIA Guillaume a donné procuration à Mme GROS Bernadette.

**OBJET : Service de l'assainissement - Droit de raccordement au réseau collectif
Tarifs au 01^{er} janvier 2025**

Monsieur le Maire rappelle que la participation pour le raccordement au réseau d'assainissement collectif est actuellement d'une valeur de 670 euros par branchement.

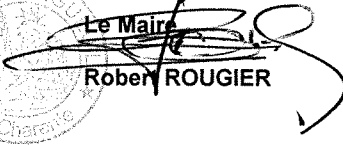
Il propose au conseil municipal de conserver ce montant pour 2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- à l'unanimité, par vote à main levée,

- décide de conserver le montant de la participation pour le raccordement au réseau d'assainissement collectif, soit **670, 00 €**, avec effet au 01^{er} janvier 2025.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.
A BRIGUEUIL le 27 novembre 2024


Le Maire
Robert ROUGIER

